



VILLE DE MELUN

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20/09/2018 s'est réuni le jeudi 27 septembre 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand, Monsieur Anthony Lemond (à partir du point n° 4), **Adjoints**

Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin (à partir du point n° 5), Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco (à partir du point n° 11), **Conseillers Municipaux**

### ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Anthony Lemond (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Valérie Vernin (jusqu'au point n° 4 inclus), Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Monsieur François Kalfon, Madame Bénédicte Monville De Cecco (jusqu'au point n° 10 inclus), Madame Djamila Smaali Paille, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Anthony Lemond, Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Farida Atigui a donné pouvoir à Monsieur Baytir Thiaw

SECRETAIRE :

Henri Mellier

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Henri Mellier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 20 juin 2018.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Approuvé l'acquisition d'un local appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne, situé 6 avenue Charles Péguy, pour y installer une antenne de la Police Municipale.
- ✓ Approuvé la convention cadre pluriannuelle "Action coeur de ville" de la Ville de Melun.
- ✓ Abrogé les délibérations n° 2015.07.5.141 et n° 2018.06.10.96 et approuvé la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ Approuvé le déclassement du bien immobilier sis 29-30 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n° 278 d'une superficie totale de 1 809 m<sup>2</sup>, en vue de sa cession.
- ✓ Approuvé le lancement de la procédure de mise en copropriété pour l'immeuble situé 28-30 avenue Georges Pompidou, cadastré section AD n° 278 et destiné à la vente.
- ✓ Approuvé le déclassement du terrain sis Route de Voisenon - Rue Edouard Branly à Melun, cadastré section AK n° 54, d'une superficie d'environ 1 400 m<sup>2</sup>, afin de l'incorporer au domaine privé communal en vue de sa cession.
- ✓ Pris acte de la neutralisation et de la désaffectation matérielles des emprises cadastrées section AE n° 724, 725, et 744 pour partie, situées rue Jules Ferry, pour une superficie totale de 145 m<sup>2</sup> et prononcé leur déclassement du domaine public communal afin de les incorporer dans le domaine privé communal.
- ✓ Approuvé la création d'une servitude de cour commune et d'une servitude de vue au profit de la Ville de Melun sur le terrain cadastré section AT n° 182.
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de la SCI du Palais - Groupe Stradim, la parcelle cadastrée section AY n° 235 p, d'une contenance de 485 m<sup>2</sup>, sise 27 rue Rosa Bonheur et 24 rue Daubigny, au prix de 1 euro.

- ✓ Approuvé la convention pour la réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues sur la commune de Melun à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Donné son accord pour l'étude et la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Ville de Melun.
- ✓ Pris acte des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France dans son rapport du 20 avril 2018.
- ✓ Approuvé les trois opérations du projet « Action Cœur de Ville » axées sur la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et du patrimoine.
- ✓ Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de l'année 2018, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la médiathèque l'Astrolabe, d'un montant de 430 681 €.
- ✓ Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de l'année 2018, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la piscine municipale d'un montant de 140 966 €.
- ✓ Approuvé la convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et ses communes membres.
- ✓ Accepté la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité du régisseur titulaire de la régie de recettes pour la collecte des parcmètres pour stationnement payant pour un montant de 281 €.
- ✓ Autorisé l'allocation en créances éteintes pour un montant de 5 218.56 €.
- ✓ Voté les écritures comptables d'ordre non budgétaires :
  - Débit du compte 28152 "Amortissement des installations de voirie" : 819 €,
  - Débit du compte 281531 "Amortissement réseaux d'adduction d'eau" : 132 €,
  - Crédit du compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" : 951 €.
- ✓ Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à Antin Résidences pour le réaménagement de 3 prêts d'un montant total de 2 218 952,80 €.
- ✓ Fixé les modalités de remboursement et de prolongation des cartes d'abonnements annuels des usagers de la piscine municipale.
- ✓ Adopté le règlement relatif à l'attribution et au versement des subventions aux associations.

- ✓ Pris acte du rapport annuel du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur pour la saison 2016-2017.
- ✓ Pris acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau pour l'année 2017.
- ✓ Approuvé la convention à conclure avec le SMITOM-LOMBRIC pour la collecte des déchets industriels banals assimilés à des déchets ménagers.
- ✓ Approuvé la convention entre la commune de Melun et l'opérateur de téléphonie ORANGE pour la modification des réseaux de télécommunications rue du Capitaine Bastien.
- ✓ Approuvé la convention entre la Commune de Melun et le Conseil Départemental relative à la mise à disposition d'abris voyageurs.
- ✓ Approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage et convention financière à conclure avec la Ville de La Rochette pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue Paul Cézanne mitoyenne avec la Ville de Melun.
- ✓ Approuvé l'acte constitutif portant adhésion de la Ville au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés.
- ✓ Approuvé la convention d'adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et services associés.
- ✓ Donné un avis favorable à l'évolution du projet de l'Ecoquartier "Woodi" Plaine de Montaigu et à l'engagement de la procédure de modification du Plan local d'Urbanisme.
- ✓ Approuvé la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV Maison de la Porte de Rozay.
- ✓ Décidé de proposer aux usagers la vente des CD sortis des collections du réseau des médiathèques dans le cadre de ses opérations de désherbage.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2014.12.20.307 du 18 décembre 2017 et approuvé les termes du nouveau Règlement Intérieur des médiathèques municipales.
- ✓ Emis un avis favorable au rapport établi par Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 27 juin 2018 se rapportant à l'évaluation des charges nettes transférées par la commune de Melun à la CAMVS au titre des subventions "Education" mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville.

- ✓ Emis un avis favorable au rapport établi par Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 27 juin 2018 se rapportant à l'évaluation des charges nettes transférées par les communes de Melun, Dammarie-les-lys et le Mée-sur-Seine à la CAMVS au titre de la compétence du "Programme de Réussite Educative".
- ✓ Emis un avis favorable au rapport établi par Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 27 juin 2018 sur les opérations programmées pour les Résidences Espace et Plein Ciel de la commune du Mée sur Seine.
- ✓ Emis un avis favorable au rapport établi par Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 27 juin 2018 ayant trait au transfert de la taxe de séjour des communes de La Rochette, le Mée sur Seine, Livry sur Seine et Seine-Port.
- ✓ Actualisé les tarifs des droits de place et de taxe de la taxe déchets et signé l'avenant n° 18 au contrat de concession de Délégation de Service Public des marchés forains de la Société Lombard et Guérin.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Dauphins".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Lutins".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Loupiots".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "La Coccinelle".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Pitchouns".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Bouts d'chou".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Bambins".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de financement 2018 entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective "Les Oursons".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention Unique à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative à ses missions optionnelles.

- ✓ Créé des emplois au Tableau des Effectifs :
  - 1 emploi d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet,
  - 1 emploi de Bibliothécaire principal à temps complet,
  - 1 emploi d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet,
  - 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (6 h hebdomadaires),
  - 5 emplois d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet (quotité hebdomadaire de travail de 2h00, 4h00, 5h30, 9h00 et 10h00).
  
- ✓ Supprimé des emplois au Tableau des Effectifs :
  - 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (15h45 hebdomadaires)
  - 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet (7h00 hebdomadaires).
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Conservateurs Territoriaux du Patrimoine au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Conservateurs Territoriaux des Bibliothèques au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux du Patrimoine au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.
  
- ✓ Décidé d'instaurer le nouveau Régime Indemnitare du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise au 1er octobre 2018 en remplacement des régimes actuels applicables à ce cadre d'emplois.

- ✓ Approuvé la Convention cadre de mutualisation renforcée des Conservatoires de Melun, le Mée sur Seine et Vaux le Pénil.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel